



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1997/2
8 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Première session ordinaire de 1997
20-24 janvier 1997
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

POUR SUITE À DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET ORGANISATION DES TRAVAUX

de la première session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration,
qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 20 au 24 janvier 1997

RÉSUMÉ

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la première session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration. On trouvera en annexe le projet de calendrier et d'organisation des travaux pour cette session.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1 : Ouverture de la session
- a) Élection du bureau du Conseil d'administration pour 1997
 - b) Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux
- Point 3 : Notes de pays
- Point 4 : Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé
- Point 5 : Document opérationnel portant sur diverses questions relatives aux interventions d'urgence de l'UNICEF
- Point 6 : Suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies
- Point 7 : Suite donnée à des décisions adoptées par le Conseil économique et social
- Point 8 : Suite donnée à l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya : rapport final
- Point 9 : Programme de perfectionnement des méthodes de gestion
- Point 10 : Harmonisation de la présentation des budgets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF
- Point 11 : Proposition concernant la budgétisation intégrée à l'UNICEF
- Point 12 : Budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997
- Point 13 : Questions financières¹ :
- a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

¹ Examen de la question différée lors de la troisième session ordinaire de 1996.

b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Point 14 : Participation du Fonds des Nations Unies pour la population au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

Point 15 : Rapport oral sur le résultat des consultations concernant les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat

Point 16 : Questions diverses

Point 17 : Clôture de la session : observations finales de la Directrice générale et du Président

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

a) Élection du bureau du Conseil d'administration pour 1997

Après l'ouverture de la session, le Conseil d'administration sera appelé à élire le président et quatre vice-présidents représentant les groupes régionaux de l'ONU. Conformément à la décision 1992/7 (E/ICEF/1992/14), le Président sera élu parmi les candidats présentés par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui sont membres du Conseil d'administration.

b) Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

Après l'élection du bureau, des déclarations liminaires seront faites par le Président du Conseil d'administration et la Directrice générale.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux

[POUR SUITE À DONNER]

L'ordre du jour provisoire a été établi conformément aux décisions pertinentes du Conseil d'administration, en particulier compte tenu du programme de travail pour 1997 adopté par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire, en septembre 1996 (E/ICEF/1996/12/Rev.1, décision 1996/36). Suite à un oubli, le point 6 ne figure pas dans cette décision. L'ordre du jour provisoire annoté a été communiqué aux membres du Conseil d'administration (doc. CF/EB/1996/087 du 8 novembre 1996). Le projet de calendrier et d'organisation des travaux figure en annexe.

Des projets de décision seront adoptés à l'issue de l'examen de chacun des points de l'ordre du jour. Toutefois, si nécessaire, l'emploi du temps sera aménagé de manière à permettre aux membres du Conseil d'administration de mener des consultations officieuses sur tous les projets de décision en suspens.

3. Notes de pays

[POUR INFORMATION – E/ICEF/1997/P/L.1-E/ICEF/1997/P/L.10]

Conformément à la décision 1995/8 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) concernant l'examen et l'adoption des recommandations relatives aux programmes de pays, le secrétariat a établi des notes de pays succinctes aux fins d'examen par le Conseil. Ces notes, qui visent à informer assez tôt le Conseil des vues concernant le dosage entre les stratégies et priorités des programmes et le poids à leur accorder, se rapportent aux programmes de coopération de pays à mettre en oeuvre à compter de 1998. Les observations formulées par les délégations seront portées à la connaissance des gouvernements concernés. Les notes de pays serviront à l'établissement des recommandations finales relatives aux programmes de pays devant être présentées au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1997.

/...

Le Conseil sera saisi de trois notes portant sur des pays de la région de l'Afrique occidentale et centrale : Cameroun, Guinée-Bissau et Mali (E/ICEF/1997/P/L.1, L.2 et L.3, respectivement); de trois notes portant sur des pays de la région des Amériques et des Caraïbes : Bolivie, Venezuela et programme multi-insulaire pour les Caraïbes orientales (E/ICEF/1997/P/L.4, L.5 et L.6, respectivement); de deux notes portant sur des pays de la région de l'Asie orientale et du Pacifique : République démocratique populaire lao et Papouasie-Nouvelle-Guinée (E/ICEF/1997/P/L.7 et L.8); d'une note portant sur un pays de la région de l'Asie du Sud : Inde (E/ICEF/1997/P/L.9); et d'une note portant sur un pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : Jordanie (E/ICEF/1997/P/L.10).

Après une déclaration liminaire du Directeur de la Division des programmes concernant les notes de pays, chaque directeur régional donnera un bref aperçu des activités menées dans la région dont il s'occupe et fera un résumé des notes concernant les pays de cette région soumises à la présente session.

4. Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1997/3]

Dans sa décision 1995/28 sur la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé, qu'il a adoptée à sa troisième session ordinaire, en septembre 1995, le Conseil d'administration a prié le Directeur général de lui rendre compte au début de 1996 des mesures prises pour appliquer la stratégie en tenant compte des observations qu'il avait formulées. Le Conseil a décidé que ce rapport prévu à l'origine pour la deuxième session ordinaire de 1996 (décision 1995/38) lui soit présenté à la troisième session ordinaire (décision 1996/6).

Lors des débats relatifs au projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session ordinaire, en septembre 1996 (E/ICEF/1996/18), le Conseil d'administration est convenu d'examiner une ébauche du plan de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (E/ICEF/1996/19) à sa troisième session ordinaire de 1996, étant entendu toutefois que ce plan lui serait soumis dans son intégralité pour examen et approbation à la présente session (décision 1996/36).

5. Document opérationnel portant sur diverses questions relatives aux interventions d'urgence de l'UNICEF

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1997/7]

Dans sa décision 1996/2 et l'annexe à cette décision concernant les services de secours d'urgence de l'UNICEF (mission et stratégies) qu'il a adoptées lors de sa première session ordinaire en janvier 1996, le Conseil d'administration a notamment prié le secrétariat d'établir des documents opérationnels sur diverses questions relatives aux interventions d'urgence de l'UNICEF afin de compléter la liste indicative figurant dans l'annexe à la résolution 1995/56 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1995. Ces documents devaient être présentés au Conseil, pour information, aux sessions pertinentes de 1996 et 1997.

Par la même décision, le Conseil a également prié le secrétariat de lui présenter un cadre conceptuel pour les interventions d'urgence de l'UNICEF à sa session annuelle de 1996. Dans sa décision 1996/28 sur la question, il a prié le secrétariat de mettre la dernière main aux documents opérationnels mentionnés dans l'annexe à la décision 1996/2 et de les lui présenter à la présente session sous une forme intégrée mettant clairement en évidence le cadre conceptuel et ses incidences opérationnelles.

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver l'approche définie dans le rapport.

6. Suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1997/5]

Ce rapport fait suite à la résolution 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle le Conseil "exhortait les organes directeurs des institutions compétentes à achever l'examen du suivi de la résolution 1995/56 du Conseil à leur première session ordinaire de 1997 au plus tard".

Les observations formulées par les délégations ainsi que toute décision prise par le Conseil d'administration seront présentées au Secrétaire général pour qu'il puisse en tenir compte dans le rapport sur la question qu'il soumettra au Conseil à sa session de fond de 1997.

7. Suite donnée à des décisions adoptées par le Conseil économique et social

[POUR INFORMATION – E/ICEF/1997/4]

À sa troisième session ordinaire de 1995, le Conseil d'administration a décidé qu'un rapport détaillé sur la suite donnée à des décisions adoptées par le Conseil économique et social devrait lui être présenté à la première session ordinaire de l'année suivant la session de fond du Conseil (E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470). Le rapport fait suite à cette décision.

8. Suite donnée à l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya : rapport final

[POUR INFORMATION – E/ICEF/1997/AB/L.2]

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil sera saisi pour information du rapport final sur la suite donnée à l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya. Ce rapport a été établi conformément à la décision 1995/27, adoptée à la troisième session ordinaire de 1995, dans laquelle il a été demandé au secrétariat de faire rapport au Conseil à chaque session sur toutes les futures activités d'audit concernant le bureau de l'UNICEF au Kenya jusqu'à ce que la question soit résolue.

9. Programme de perfectionnement des méthodes de gestion

[POUR INFORMATION - E/ICEF/1997/AB/L.1]

Le rapport fait le point des progrès réalisés dans le perfectionnement des méthodes de gestion, comme le Conseil l'avait demandé à sa troisième session ordinaire de 1995 (décision 1995/25). Il tient compte des observations formulées par les délégations ainsi que de la décision 1996/32 adoptée par le Conseil à sa troisième session ordinaire, en septembre 1996.

10. Harmonisation de la présentation des budgets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF

[POUR SUITE À DONNER - E/ICEF/1997/AB/L.3]

Ce point devait initialement être inscrit à l'ordre du jour de la troisième session ordinaire, en septembre 1996 (décision 1995/37). Cependant, après la présentation du rapport d'activité oral sur la question à la deuxième session ordinaire de 1996, le Conseil a prié le secrétariat de lui soumettre les premières propositions pour examen et approbation, par l'intermédiaire du Comité consultatif, à sa première session ordinaire en janvier 1997 (décision 1996/16).

Ce rapport, établi comme suite à cette demande, est également présenté au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, pour examen et approbation. Il décrit les accords concernant a) un mode de présentation commun des budgets d'appui biennaux de ces organismes; b) les termes et définitions communs y afférents; et c) une méthodologie commune pour la préparation des prévisions budgétaires.

Le Conseil sera également saisi pour examen du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1997/AB/L.6).

11. Proposition concernant la budgétisation intégrée à l'UNICEF

[POUR SUITE À DONNER - E/ICEF/1997/AB/L.4]

À sa troisième session ordinaire de 1995, le Conseil a pris note de l'intention du secrétariat de présenter à la troisième session ordinaire de 1997 un budget intégré pour les bureaux extérieurs (décision 1995/31). Un budget intégré pour le siège et les bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 a déjà été approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 1996 (décisions 1996/10 à 14).

Ce document fait le point des progrès réalisés au niveau du processus de budgétisation intégrée mené par le secrétariat, conformément à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 1996 (décision 1996/10). Dans ce même document, le secrétariat prie également le Conseil d'approuver le report de l'examen du budget d'appui biennal pour 1998-1999 de la troisième session ordinaire en septembre 1997 à la première session ordinaire en janvier 1998.

Le Conseil sera également saisi pour examen du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1997/AB/L.7).

12. Budget révisé de 1996-1997

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1997/AB/L.5]

Conformément à la décision 1995/6 adoptée à la première session ordinaire de 1995, les révisions du budget biennal de l'exercice 1996-1997 découlent des recommandations faites dans le cadre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Ce document fait également suite à la décision 1996/10, adoptée à la deuxième session ordinaire de 1996, dans laquelle le secrétariat a été prié d'informer le Conseil dès que possible de toute révision éventuelle du budget. Il est soumis au Conseil pour examen et approbation.

Le Conseil sera également saisi pour examen du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1997/AB/L.7).

13. Questions financières

L'examen des deux rapports ci-après a été différé lors de la troisième session ordinaire de 1996 afin de permettre au Conseil d'avoir à sa disposition le rapport du Comité des commissaires aux comptes et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Conseil pourra également tirer parti des résultats des délibérations de la Cinquième Commission sur la question.

- a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

[POUR INFORMATION – Supplément No 5B (A/51/5/Add.2)]

Ce rapport est soumis au Conseil pour information. Il est présenté cette année en application de la résolution 50/204 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1995 qui vise à harmoniser la présentation des comptes des organismes des Nations Unies.

- b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[POUR INFORMATION – E/ICEF/1996/AB/L.14]

Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 48/216 C du 23 décembre 1993, 40/216 du 23 décembre 1994 et 50/204 A à C du 23 décembre 1995 et sa décision 48/501 du 19 décembre 1994, l'UNICEF présente régulièrement à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport sur les mesures qu'il compte prendre pour mettre en oeuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Ce rapport examine la mise en oeuvre par l'UNICEF des recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1994-1995. Il examine également dans quelle mesure les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes de l'exercice biennal 1992-1993 ont été appliquées. Il est présenté au Conseil pour information.

14. Participation du Fonds des Nations Unies pour la population au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

[POUR SUITE À DONNER - E/ICEF/1997/6]

À la troisième session ordinaire en septembre, le Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population a fait une déclaration au titre du point de l'ordre du jour concernant l'ébauche du rapport sur le plan de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé. Il a indiqué que dans la décision 96/38 qu'il venait d'adopter, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du FNUAP avait demandé à son Président de s'enquérir des vues du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Conseil d'administration de l'UNICEF sur la possibilité, pour le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, de devenir membre du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires. Il avait également demandé que des mesures appropriées soient prises pour permettre au secrétariat du FNUAP de participer en tant qu'observateur à la réunion du Comité mixte en janvier 1997.

À l'issue d'un bref échange de vues au cours duquel le Conseil a été informé que la prochaine réunion du Comité mixte des directives sanitaires n'aurait pas lieu en janvier mais plus tard dans l'année, le Conseil d'administration a décidé d'aborder la question à la présente session afin de permettre des consultations avec les capitales. Le présent rapport fait suite à cette décision.

15. Rapport oral sur le résultat des consultations concernant les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat

Le petit groupe de travail du secrétariat nommé par la Directrice générale pour s'occuper de la question a tenu deux réunions avec le bureau sur ce sujet. Il a également rencontré officieusement les membres du Conseil afin d'examiner un document de travail établi par quelques-uns des membres du Conseil. Le rapport oral portera sur ces consultations.

16. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil pourra examiner toute autre question qu'il jugera opportune et pertinente.

17. Clôture de la session : observations finales de la Directrice générale et du Président

La Directrice générale et le Président du Conseil d'administration feront des observations finales avant la clôture de la session.

Annexe

PROJET DE CALENDRIER ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION
ORDINAIRE DE 1997 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, 20-24 JANVIER 1997*

LUNDI 20 JANVIER	Matin	Point 1	Ouverture de la session :
		Point 2	a) Élection du bureau du Conseil d'administration pour 1997 b) Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
		Point 3	Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux
	Après-midi	Point 3 (suite)	Notes de pays
MARDI 21 JANVIER	Matin	Point 4	Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé
	Après-midi	Point 5	Document opérationnel sur diverses questions relatives aux interventions d'urgence de l'UNICEF
		Point 6	Suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies
MERCREDI 22 JANVIER	Matin	Point 6 (suite)	Suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies (suite)
		Point 7	Suite donnée à des décisions adoptées par le Conseil économique et social
	Après-midi	Point 8	Suite donnée à l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya : rapport final
		Point 9	Programme de perfectionnement des méthodes de gestion
JEUDI 23 JANVIER	Matin	Point 10	Harmonisation de la présentation des budgets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF
		Point 11	Proposition concernant la budgétisation intégrée à l'UNICEF
	Après-midi	Point 12	Budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997
		Point 13	Questions financières :
			a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
			b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
VENDREDI 24 JANVIER	Matin	Point 14	Participation du Fonds des Nations Unies pour la population au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires
		Point 15	Rapport oral sur le résultat des consultations concernant les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat
	Après-midi	Point 16	Questions diverses
		Point 17	Clôture de la session : observations finales de la Directrice générale et du Président

* Si l'examen d'un point de l'ordre du jour est achevé plus tôt que prévu, le Conseil d'administration passera au point suivant et réaménagera le calendrier de ses travaux en conséquence.
